

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINES du 25/11/2022

Délibération N° 2022-11-25-03 relative à l'adoption du budget initial 2023

Vu le décret n°99-318 du 20/04/1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES) ;

Le conseil d'administration approuve le projet de budget initial 2023 tel que présenté ci-dessous :

1. Tableau N°1 : Autorisations d'emplois

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois - BI 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETP	4	12	16
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	4	12	16

NB. Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau détaillé des emplois

	PLAFOND ORGANISME						TOTAL DES EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME		
	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISES PAR LA LFI			EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI			ETPT sur total BI 2023	ETP AU 31/12/2023	Masse salariale 2023
	ETPT	ETP	Masse salariale 2023	ETPT	ETP	Masse salariale 2023			
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME (1 + 2 + 3)	4,00	4	300 000	10,00	10	450 000	14,00	14	750 000

14 ETPT sont prévus en 2023 :

- 4 ETPT sous plafond Opérateur de l'État
- 10 ETPT hors plafond.

Les dépenses prévisionnelles de personnel en 2023 s'élèvent à 750 000€.

2. Tableau N°2 : Autorisations budgétaires

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires - BI 2023

POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

	DEPENSES								RECETTES			
	COPR 2021		BR1 2022		BI 2023		Exercé BI 2022 / BR1 2022		COPR 2021	BR1 2022	BI 2023	Exercé BI 2022 / BR1 2022
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
Personnel	599 722	599 722	580 000	580 000	750 000	750 000	170 000	170 000	5 728 958	5 911 727	6 911 727	6 911 727
<i>Subvention pour Charges de Service Public</i>	23 318	23 318	44 875	44 875	44 875	44 875			4 981 796	4 981 727	6 911 727	
Fonctionnement	4 601 628	4 453 045	4 700 000	4 700 000	6 130 000	6 130 000	1 430 000	1 430 000	925 160	1 050 000	1 050 000	
Intervention												
Investissement	2 375 227	2 628 175	900 000	1 400 000	1 050 000	1 050 000	150 000	350 000	1 291 281	848 913	474 365	
	185 000								1 191 281	705 913	442 365	
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	7 974 933	7 688 942	6 180 000	6 680 000	7 930 000	7 930 000	1 750 000	1 250 000	7 108 337	6 767 640	6 366 092	381 548
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - D)									580 805		1 643 908	

Recettes 2023 prévisionnelles : 6 386 092€

- La Subvention pour Charges de Service Public : 4 861 727€ ;
- Les recettes propres liées à des prestations de services (hébergement, archivage) : 1 050 000€ ;
- Les recettes fléchées : 474 365€ (actions spécifiques MESR, projets de recherche).

Dépenses 2023 prévisionnelles : 7 930 000€

- Personnel : 750 000€
- Fonctionnement : 6 130 000€ ;
- Investissement : 1 050 000€.

Le solde budgétaire prévisionnel pour l'année 2023 est déficitaire de -1 543 908€.

Détails du vote :

- Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 12
- Membres en exercice (= effectif statutaire – sièges vacants) : 9

Quorum :

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 2
- Total : 9

Décompte des votes

- Abstention(s) : 0
- Votants : 9
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (= nombre de votants – nombre de blancs et nuls) :

- Pour : 9
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier le 25/11/2022

Le Président

Guillaume Gellé

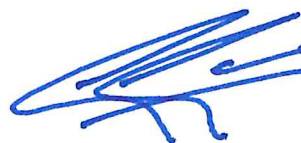


Tableau N°4 : Équilibre financier

TABLEAU 4
Équilibre financier - BR2 2022



POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

BESOINS						FINANCEMENTS					
	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022		COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022
Solde budgétaire (déficit) (C2)*	580 605	1 054 353	83 525	-	83 525		-	-	-	87 640	87 640
dont Budget Principal											
dont Budget Annexe											
Remboursements d'emprunts (capital) :											
- Nouveaux prêts (capital) :											
- Dépôts et cautionnements (C1)											
Opérations au nom et pour le compte de tiers (C1)**	256 996	218 625	218 625	252 350	33 725		257 785	198 172	198 172	304 814	106 642
Autres décaissements non budgétaires (e1)	663	-	4 727	11 722	6 995		78 900	403	28 293	27 600	27 600
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'exercice (1) (1)=C2-(C1)+(e1)	838 264	1 272 978	297 423	240 629	56 795		180 855	198 172	198 575	420 547	221 972
ABONDEMENT de la trésorerie (P) (2) - (1)	-	-	-	179 918	179 918		657 279	1 074 806	98 849	-	975 957
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)**	-	109 146	229 974	220 905	21		192 307	-	-	-	355 129
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (b)	-	-	-	-	-		465 072	1 084 806	98 849	-	620 828
Prélèvement de la trésorerie (R) (3) - (2)	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (c)***	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
TOTAL DES BESOINS (1) + (R)	838 264	1 272 978	297 423	420 647	128 123		838 264	1 272 978	297 423	420 547	752 985
TOTAL DES FINANCEMENTS (1) + (R)											

En prenant en compte l'excédent budgétaire prévisionnel ainsi que les opérations pour compte de tiers, la variation de trésorerie prévisionnelle pour 2022 s'élève à +179 918€ d'abondement de la trésorerie (contre - 98 849 € de prélèvement de la trésorerie au BR1 2022).

3. Tableau N°6 : situation patrimoniale

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - BR2 2022



POUR VOTE DE L'ORGANE DELIBERANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022	PRODUITS	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022
Personnel	613 540,79	720 000	720 000	580 000	-140 000	Subventions de l'Etat	4 991 796,00	4 900 647	4 900 647	4 861 727	-38 920
dont charges de pensions civiles*						Fiscalité affectée					
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 023 250,76	6 500 000	6 000 000	6 000 000	0	Autres subventions reçues fléchées	483 593,75	595 000	865 828	855 913	-29 915
Intervention (à cas échéant)						Autres produits recettes propres	1 624 829,54	1 255 312	1 255 312	1 255 312	0
TOTAL DES CHARGES (1)	6 636 791,55	7 220 000	6 720 000	6 580 000	-140 000	TOTAL DES PRODUITS (2)	7 100 219,29	6 720 959	7 041 787	6 972 952	-83 835
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (1) - (2)	463 427,74	0	321 787	392 952	71 165	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)					
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	7 100 219,29	7 220 000	7 041 787	6 972 952	-83 835	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (1) + (3) = (2) + (4)	7 100 219,29	7 220 000	7 041 787	6 972 952	-83 835

* Il s'agit des sous-catégories de comptes présentant des contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	463 427,74	-499 041	321 787	392 952	71 165
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 368 939,84	1 300 000	1 300 000	1 300 000	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
+ valeur nette comptable des éléments d'actif cédés					
- produits de cession d'éléments d'actif					
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	205 312,27	205 312	205 312	205 312	0
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (BAF)	1 647 055,31	595 647	1 416 475	1 487 640	71 165

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022	RESSOURCES	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022
Insuffisance d'autofinancement						Capacité d'autofinancement	1 647 055,31	595 647	1 416 475	1 487 640	71 165
Investissements	2 710 222,28	1 550 000	1 500 000	1 400 000	-100 000	Financement de l'actif par l'Etat					
Remboursement des dettes financières						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat					
TOTAL DES EMPLOIS (5)	2 710 222,28	1 550 000	1 500 000	1 400 000	-100 000	Autres ressources					
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)				87 640		Augmentation des dettes financières					
						TOTAL DES RESSOURCES (6)	1 647 055,31	595 647	1 416 475	1 487 640	71 165
						Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	1 063 166,97	1 054 353	83 525	-	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COFI 2021	BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	écarts BR2 / BR1 2022
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-1 063 166,97	-1 054 353	-83 525	87 640	171 165
Variation du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-405 788,24	20 453	15 324	92 279	-107 602
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (9) ou PRÉLEVEMENT (10)**	-657 378,73	-1 074 806	-98 849	179 918	278 767
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 659 702,37	4 110 002	4 616 175	4 787 340	171 165
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-911 871,82	-335 964	-896 548	-1 004 150	-107 602
Niveau final de la TRÉSORERIE	5 511 572,19	4 445 966	5 512 724	5 791 490	278 767

La capacité d'autofinancement prévisionnelle 2022 de l'établissement est de 1 487 640€ (contre une CAF de 1 416 475€ au BR1 2022). Les dépenses d'investissement en CP s'élevant à 1 400 000€, cela conduit à une augmentation du fonds de roulement de +87 640€ (contre -83 525€ au BR1 2022), pour atteindre fin 2022 un niveau de trésorerie de 5 791 490€ avec un FDR de 4 787 340€ et (contre respectivement 5 512 724€ et un FDR de 4 616 175€ inscrits au BR1 2022).

Détails du vote :

- Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 12
- Membres en exercice (= effectif statutaire – sièges vacants) : 9

Quorum :

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 2
- Total : 9

Décompte des votes

- Abstention(s) : 0
- Votants : 9
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (= nombre de votants – nombre de blancs et nuls) :

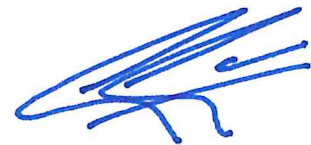
- Pour : 9
- Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier le 25/11/2022

Le Président

Guillaume Gellé



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINES du 25/11/2022

Délibération N° 2022-11-25-01 relative à l'évolution de l'organigramme fonctionnel du CINES.

VU le Décret n° 99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur, et son Article 3

Le conseil d'administration approuve l'organigramme cible 2023 tel que présenté ci-dessous :

DIRECTION :

Directeur
Directeur(trice) Technique Adjoint(e)
Directeur(trice) Administratif(ve) Adjoint(e)

Chargé(e) de Communication.

AGENT COMPTABLE

SERVICES CENTRAUX :

1) Département Administration Générale (DAG) :

- Pôle Comptabilité Budgétaire et Générale.
- Pôle Ressources Humaines.
- Pôle Affaires Générale et Juridiques.

2) Département Patrimoine et Logistique (DPL) :

- Pôle Santé, Sécurité Sûreté.
- Pôle Maintenance, Travaux et Exploitation.

SERVICES MÉTIERS :

1) Département Calcul Intensif (DCI) :

- Pôle Exploitation.
- Pôle Recherche & Développement.

2) Département Archivage et Services aux Données (DASD) :

- Pôle DevOps.
- Pôle Expertise Métier, Projets et Formation.

3) Département Services Informatiques (DSI) :

- Pôle Systèmes Réseaux Données et Sécurité.
- Pôle Hébergement et Datacenter.

Détails du vote :

- Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 12
- Membres en exercice (= effectif statutaire – sièges vacants) : 9

Quorum :

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 2
- Total : 9

Décompte des votes

- Abstention(s) : 0
- Votants : 9
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (= nombre de votants – nombre de blancs et nuls) :

- Pour : 9
- Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/11/2022

Le Président
Guillaume GELLE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINES du 25/11/2022

Délibération N° 2022-11-25-06 relative au Protocole d'accord de mise à disposition d'une capacité pérenne d'hébergement de matériels informatiques dédiée au DROcc avec les services associés sur le site du CINES à Montpellier

VU l'article 14 du Décret n° 99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur,

Le Conseil d'administration approuve le Protocole d'accord de mise à disposition d'une capacité pérenne d'hébergement de matériels informatiques dédiée au DROcc avec les services associés sur le site du CINES à Montpellier, conclu entre le CINES, l'Université de Montpellier (UM) et L'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP)

L'UM et l'UFTMiP sont conjointement désignés " le DROcc " en leur qualité de porteurs du projet de Data Center Occitanie.

Ce protocole a pour objet de poser les principes de la création d'une capacité globale dédiée DROcc Est au CINES et d'apporter les garanties nécessaires à chaque partie pour la conduite de ses projets.

Le protocole d'accord définit les grands principes et les conditions de cet hébergement.

Détails du vote :

- Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 12
- Membres en exercice (= effectif statutaire – sièges vacants) : 9

Quorum :

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 2
- Total : 9

Décompte des votes

- Abstention(s) : 0
- Votants : 9
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (= nombre de votants – nombre de blancs et nuls) :

- Pour : 9
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/11/2022

Le Président
Guillaume GELLE

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche
CENTRE INFORMATIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

950 rue de Saint-Priest – 34097 Montpellier cedex 5 – FRANCE
Tél. 04 67 14 14 14 - Fax 04 67 52 37 63 - <http://www.cines.fr>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINES du 25/11/2022

Délibération N° 2022-11-25-05 portant délégation de signature du Directeur du CINES relative à l'ensemble des actes se rapportant à l'administration, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs

VU l'article 14 du Décret n° 99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur,

VU l'Arrêté ministériel du 6 octobre 2022 portant nomination de M. Michel ROBERT, aux fonctions de directeur du Centre informatique national de l'enseignement supérieur,

Le Directeur du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur

DECIDE

Délégation de signature est donnée à Madame Karima LAMRI, en qualité de Responsable du « Département de l'Administration Générale du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur », à l'effet de signer au nom du Directeur du CINES, l'ensemble des actes se rapportant à l'administration, à l'organisation et au fonctionnement des services administratifs, dans les conditions suivantes :

- **En matière de comptabilité budgétaire :**
En cas d'empêchement ou d'absence du Directeur, tous les documents relatifs à l'engagement et à la liquidation des dépenses, les actes relatifs aux ordres de recette et à leur recouvrement.
- **En matière conventionnelle :**
En cas d'empêchement ou d'absence du Directeur, l'ensemble des actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des accords, contrats et conventions.
- **En matière de gestion des ressources humaines :**
L'ensemble des actes relatifs à la gestion administrative et paie des personnels titulaires et contractuels, ainsi qu'à la gestion administrative des stagiaires étudiants.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Ampliation de la décision sera adressée à l'Agent comptable de l'établissement.

Détails du vote :

- Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 12
- Membres en exercice (= effectif statutaire – sièges vacants) : 9

Quorum :

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 2
- Total : 9

Décompte des votes

- Abstention(s) : 0
- Votants : 9
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

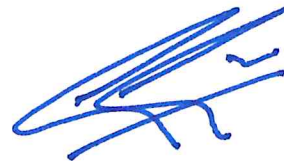
Suffrages exprimés (= nombre de votants – nombre de blancs et nuls) :

- Pour : 9
- Contre : 0

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/11/2022

Le Président
Guillaume GELLE



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CINES du 25/11/2022

Délibération N° 2022-11-25-04 relative à l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) de la fonction de Responsable de département du Groupe 1 dans le corps des Ingénieurs d'études

VU l'article 14 du Décret n° 99-318 du 20 avril 1999 portant création du Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur,

VU le décret n°2014-513 du 20/05/2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État ;

VU la délibération N°3 du Conseil d'administration du 17/06/2022 relative à la revalorisation triennale du RIFSEEP ;

Le conseil d'administration approuve la grille de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétion et d'Expertise correspondant à la fonction de Responsable de département du Groupe 1 du corps des Ingénieurs d'études (IGE) telle que présentée ci-après :

Nouvelle fonction dans le groupe 1 des corps des Ingénieurs d'études (IGE) : Responsable de département

INGENIEURS D'ETUDES (IGE)

Definition Groupe	Fonctions /Critères définis	BAP	Grade	Montant annuel Plancher	Montant annuel Plafond	Montant annuel IFSE	Montant Mensuel IFSE
GROUPE 1 Fonctions de définition et de pilotage de processus, de projets, de protocoles et/ou de programmes complexes Fonctions d'encadrement élevé Fonctions d'ingénierie à forte technicité ou à forte expertise	Responsable de département	BAP E	IGE HC	3 000 €	29 750 €	15 000 €	1 250 €
			IGE CN	2 600 €	29 750 €	14 760 €	1 230 €
		AUTRES BAP	IGE HC	3 000 €	29 750 €	12 600 €	1 050 €
			IGE CN	2 600 €	29 750 €	12 360 €	1 030 €
	Fonction de coordination Fonction à expertise supérieure RSI FSD	BAP E	IGE HC	3 000 €	29 750 €	11 160 €	930 €
			IGE CN	2 600 €	29 750 €	10 920 €	910 €
		AUTRES BAP	IGE HC	3 000 €	29 750 €	9 600 €	800 €
			IGE CN	2 600 €	29 750 €	9 360 €	780 €
GROUPE 2 Fonctions d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi de processus, de projet, de protocole et/ou programme complexe Fonctions d'encadrement intermédiaire Fonctions de conception et de développement de méthodes, de programmes et/ou de techniques d'expérimentation	Fonction de coordination Fonction d'ingénierie supérieure	BAP E	IGE HC	3 000 €	27 200 €	10 860 €	905 €
			IGE CN	2 600 €	27 200 €	10 620 €	885 €
	Fonction de Responsable en gestion RSI Adjoint	AUTRES BAP	IGE HC	3 000 €	27 200 €	9 240 €	770 €
			IGE CN	2 600 €	27 200 €	9 000 €	750 €
GROUPE 3 Fonctions d'études et/ou de conception Fonctions de préparation et de mise en œuvre de protocoles scientifiques et/ou techniques	Fonction de coordination Fonction d'ingénierie	BAP E	IGE HC	3 000 €	23 800 €	10 140 €	845 €
			IGE CN	2 600 €	23 800 €	9 900 €	825 €
	Fonction de Responsable en gestion	AUTRES BAP	IGE HC	3 000 €	23 800 €	8 760 €	730 €
			IGE CN	2 600 €	23 800 €	8 520 €	710 €

Détails du vote :

- Effectif statutaire (Nombre de membres composant le conseil) : 12
- Membres en exercice (= effectif statutaire – sièges vacants) : 9

Quorum :

- Membres présents : 7
- Membres représentés (*Nombre de personnes ayant donné procuration*) : 2
- Total : 9

Décompte des votes

- Abstention(s) : 0
- Votants : 9
- Blanc(s) ou nul(s) : 0

Suffrages exprimés (= nombre de votants – nombre de blancs et nuls) :

- Pour : 9
- Contre :

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Montpellier, le 25/11/2022

Le Président
Guillaume Gellé

